

■ **DRAF Bretagne**: Michel Stoumboff (IGPEF), est nommé directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Bretagne à compter du 10 septembre 2018.

■ **DDTM des Côtes-d'Armor**: Michel Martineau a été nommé directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor à compter du 1^{er} septembre 2018.

■ **DDPP de l'Allier**: Gilles Nedelec, directeur départemental adjoint de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Allier à compter du 1^{er} septembre 2018.

■ **MTES - Administration centrale**: Olivier David (ICM), est nommé chef du service du climat et de l'efficacité énergétique, au sein de la direction générale de l'énergie et du climat, à l'administration centrale du ministère de la transition écologique et solidaire à compter du 1^{er} septembre 2018.

■ **ARS Ile de France**: Aurélien Rousseau, maître des requêtes au Conseil d'Etat, est nommé directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018.

■ **VNF - DT de Strasbourg**: Marie-Céline Masson a pris ses fonctions de Directrice territoriale Strasbourg de Voies navigables de France (VNF) à compter du 1^{er} septembre 2018.

■ **DDT du Val d'Oise**: Nicolas Mourlon (ICPEF), est nommé directeur départemental des territoires du Val-d'Oise à compter du 10 septembre 2018.

■ **DDT du Cantal**: Emmanuel Tirtaine, attaché principal d'administration, est nommé directeur départemental adjoint des territoires du Cantal à compter du 10 septembre 2018.

■ **DDPP de la Lozère**: Jean-Michel Poirson (IGSPV), est nommé directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Lozère à compter du 15 septembre 2018.

■ **DDTM des Côtes-d'Armor**: Eric Hennion (IDTPE) est nommé directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor à compter du 17 septembre 2018.

■ **Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse**: François Rollin est le nouveau directeur de la délégation de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse à Besançon, depuis le 1^{er} août 2018. Il succède à Laurent Tessier, aujourd'hui directeur de la Direction Départementale des Territoires de l'Eure.

■ **Ministère de la transition écologique - Cabinet**: Sont nommés au cabinet du ministre de la transition écologique et solidaire: Michèle Pappalardo, directrice du cabinet, Thibault Leclerc, chef de cabinet, Léo Cohen, conseiller spécial, chargé des affaires politiques, du Parlement et de la société civile, Léo Finkel, conseiller presse et communication, Xavier Ploquin, conseiller énergie, industrie, innovation.

non collectif et le financement des stations d'épuration au titre de la seule mise en conformité aux obligations réglementaires issues de la directive ERU. « Les aides à l'assainissement non collectif auxquelles les agences de l'eau prévoient de consacrer 140 M€ au XI^e programme, pourraient être arrêtées, au regard de leur faible efficacité du point de vue des enjeux environnementaux » précise le rapport.

À moyen terme, c'est-à-dire dans la perspective des 12^{èmes} programmes d'intervention, le rapport recommande de recentrer fortement les interventions des agences sur les actions de connaissance, de planification et de gouvernance, sur la solidarité territoriale dans le petit cycle de l'eau et sur les interventions en faveur du grand cycle, du milieu marin et de la biodiversité.

Les agences de l'eau, dont les aides financières relèvent aujourd'hui de trois logiques (financement d'opérations d'intérêt commun au bassin dans le grand cycle, financement de la solidarité urbain-rural dans le petit cycle et rôle de mutuelle des services d'eau et d'assainissement), cesseraient ainsi de

faire office de "mutuelle" pour les services d'eau potable et d'assainissement. Pour rendre ce recentrage plus acceptable et mieux utiliser l'outil fiscal, une réforme du système des redevances est envisagée.

Elle reposerait sur trois volets. Le premier concerne la rénovation de la redevance pour pollution domestique à laquelle serait associé un abandon définitif des primes épuratoires, dont l'efficacité n'est pas démontrée. Cette redevance, qui repose actuellement sur la facture d'eau, reposerait sur la quantité de pollution rejetée. Ça ne serait donc plus les consommateurs qui seraient taxés mais les stations d'épuration ou ceux qui rejettent une pollution, la redevance étant fonction du niveau de pollution rejetée.

Le deuxième volet concerne la mise en place d'une redevance assise sur les ventes d'engrais minéraux azotés et l'augmentation des taux de la redevance pour pollutions diffuses agricoles, probablement à hauteur d'environ 50 M€.

Le troisième volet touche à la diversification des ressources des agences par la création d'une redevance de solidarité entre les

territoires urbains et ruraux et d'une redevance directement liée à la biodiversité.

« Ce recentrage strict des interventions des agences de l'eau au 12^{ème} programme se justifie notamment, dans le principe, par le fait que le financement du renouvellement des équipements, dans le petit cycle, a vocation à être assuré, dans le cadre d'un service public industriel et commercial, par le consommateur d'eau, via le prix de l'eau, et non pas au travers d'interventions financières des agences » indique le document.

Le rapport se penche enfin sur une rationalisation éventuelle de l'organisation et du fonctionnement des nombreux opérateurs de l'eau et de la biodiversité. Cinq scénarios sont proposés, les rapporteurs précisant que la mise en cohérence des politiques de l'eau et de la biodiversité en constitue un préalable.

Le rapport « L'avenir des opérateurs de l'eau et de la biodiversité » est accessible à l'adresse: <http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/l-avenir-des-operateurs-de-l-eau-et-de-la-a2615.html> ■

Services de l'eau et de l'assainissement : l'intercommunalité progresse

Le 7^{ème} rapport annuel de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement de l'AFB montre une nette augmentation du nombre d'EPCI à fiscalité propre compétents en eau et assainissement, ce qui traduit une anticipation de la mise en œuvre de la loi NOTRE.

Au 31 décembre 2015, 22.208 autorités organisatrices assuraient la gestion de 33.211 services d'eau potable ou d'assainissement selon le 7^{ème} rapport de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement de l'AFB. Si la

moitié seulement des communes ont transféré toutes leurs compétences, le cheminement vers l'intercommunalité progresse et traduit une anticipation des dispositions de la loi NOTRE qui fixe l'échéance de ce transfert au 1^{er} janvier 2026. Entre 2010 et 2015, 1.087 collectivités ont disparu (217 par an en moyenne) et 576 sont apparues (115 par an en moyenne). Globalement, le nombre de collectivités organisatrices diminue, dans la logique de progression de l'intercommunalité. Le taux de gestion intercommunale, qui traduit la proportion de communes ayant transféré

toutes leurs compétences eau et assainissement est évalué à 52,8 % en 2015, contre 51,6 % en 2014, 50,1 % pour 2013 et 49,2 % pour 2010.

Autre enseignement, le prix moyen TTC du service de l'eau et de l'assainissement s'élève à 4,04 €/m³ au 1^{er} janvier 2016 (contre 3,98 €/m³ en 2015, 3,92 €/m³ en 2014, et 3,85 €/m³ en 2013), pour une consommation de référence de 120 m³. Les deux composantes de ce prix recouvrent toutefois une forte variabilité: 80 % de la population bénéficie d'un prix de l'eau potable compris entre 1,57 €/m³ et 2,60 €/m³ et d'un prix de l'assainissement compris



FAURE
ÉQUIPEMENTS

DÉSHYDRATATION & SÉPARATION LIQUIDE/SOLIDE

ROTARY PRESS

- + Procédé en continu 24/24 h
- + Grande fiabilité
- + Faibles consommations
- + Extensible
- + Silencieux, propre et sécurisé
- + Compact

450
références
dans le
monde



TITAN FILTRE PRESSE

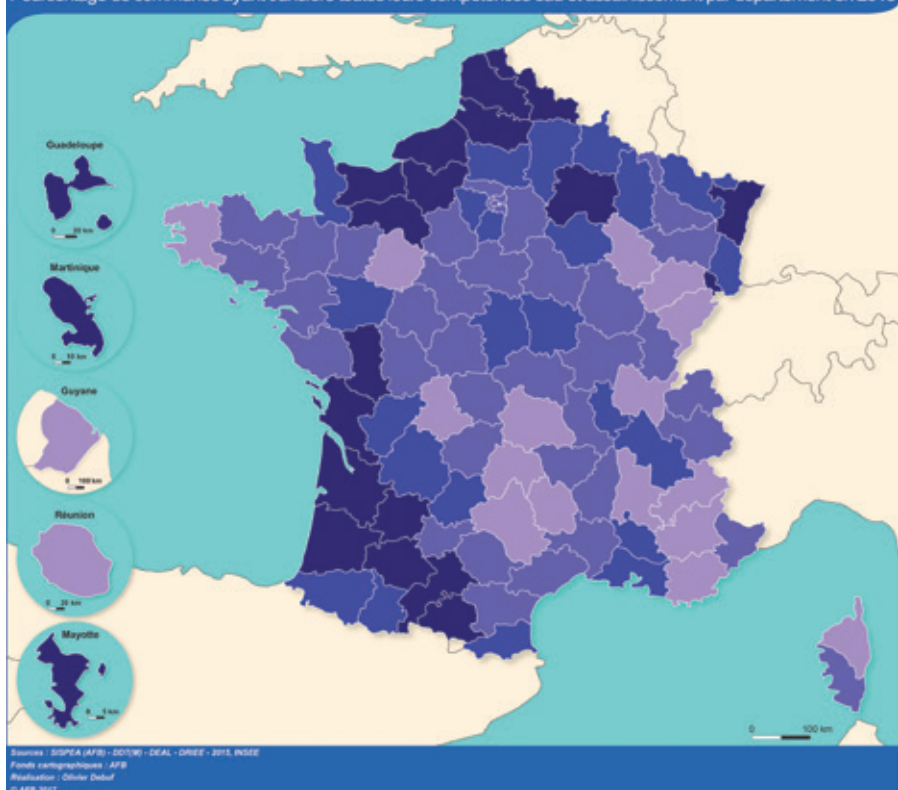
- + Haute siccité
- + Robuste et fiable
- + Technologie avancée
- + Automatique 24/24 h

1000
références
dans le
monde



ROBOT FULL AUTO

Pourcentage de communes ayant transféré toutes leurs compétences eau et assainissement par département en 2015



eaufrance
Service public d'information sur l'eau

nissement collectif. Le respect des dispositions du décret « fuites », dont les premières pénalités financières ont été appliquées pour l'exercice 2014 progresse également : 15 % des collectivités seraient non conformes quant à la production du descriptif détaillé de leur réseau contre 20 % en 2014 et 34 % en 2013. Le respect d'un rendement seuil par les collectivités n'est cependant pas encore acquis pour environ 20 % d'entre elles, comme en 2014 et en 2013.

Le rapport est

accessible à l'adresse : http://www.services.eaufrance.fr/docs/synthese/rapports/Rapport_SIS-PEA_2015_complet_DEF.pdf

entre 1,34 €/m³ et 2,87 €/m³. La performance des services et rendement des réseaux reste stable. Les niveaux de connais-

sance et de gestion patrimoniale (ICGP) des réseaux d'eau et d'assainissement sont évalués respectivement à 94 et 57 points sur

un total de 120 points. Par rapport à l'année 2014, la connaissance augmente de 4 points pour l'eau potable, et 7 points pour l'assai-



Préventica

21>23 MAI 2019

PARIS

Pte de Versailles | 2^e EDITION PARISIENNE |

CONFÉRENCES / EXPOSITION / EXPERTS / ANIMATIONS / ATELIERS DÉMOS

EXPOSER +33 (0)5 57 54 12 65 • DEVENIR PARTENAIRE +33 (0)5 57 54 38 26
INFORMATIONS & INSCRIPTION GRATUITE WWW.PREVENTICA.COM

Le climat en suivant la pluie et miscellanées d'antan

Les phénomènes qui interviennent dans l'étude du climat, sont nombreux, divers et souvent mal connus.

A travers cet ouvrage, nous découvrons que les sciences du climat n'en sont qu'à leur début.



Guy Bédriot

Commandez cet ouvrage sur www.editions-johanet.com

